



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Politique et réglementation

Question écrite n° 58162

### Texte de la question

M Germain Gengenwin appelle l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la recrudescence des défaillances d'entreprises qui est passée de 8 000 par an en 1970 à plus de 55 000 en 1991 et dont le rythme de progression ne semble pas se ralentir. Constatant que 93 p 100 des procédures se soldent par une liquidation, l'AFB et le CNPF ont constitué un groupe de travail chargé de formuler des propositions de modifications de la loi du 25 janvier 1985. Aussi il lui demande quelle suite il entend donner, et dans quel délai, aux aménagements suggérés par les spécialistes des procédures collectives.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le groupe de travail de l'AFB et du CNPF a conclu à différentes modifications des lois du 1er mars 1984 et du 21 janvier 1985, afin de lutter contre la recrudescence des défaillances d'entreprises. Ce rapport, argumenté et concluant à des propositions précises, mérite un examen sérieux et approfondi avec les différentes parties intéressées, notamment, les mandataires de justice et les juridictions commerciales. Actuellement les services de la chancellerie procèdent à l'étude détaillée de l'ensemble des suggestions de réforme émanant des organisations professionnelles concernées, afin de pouvoir proposer à la concertation un nouveau projet dès l'automne prochain.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gengenwin Germain](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58162

**Rubrique :** Difficultés des entreprises

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 mai 1992, page 2289